

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*
4 — n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
7 Jeudi 12 mai 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 38*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président, Mesdames les juges.
14 Nous sommes en audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que le greffier d'audience
16 pourrait appeler l'affaire ?
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, affaire *Le*
18 *Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ; référence : ICC-01/05-01/08.
19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
20 Bonjour, bienvenue à tous, à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des
21 victimes.
22 Bonjour à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
23 Bonjour à nos interprètes et aux sténotypistes.
24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Bonjour, Madame la Présidente.
25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons maintenant
26 poursuivre l'interrogatoire du témoin 0063 par l'Accusation.
27 Et je vais maintenant demander à l'huissier d'audience de passer brièvement à huis clos
28 afin de faire entrer le témoin dans le prétoire.

- 1 *(Passage en audience à huis clos à 9 h 40)*
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 42)*
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (*Passage en audience publique à 9 h 46*)

9 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
10 Président.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

12 Monsieur le témoin, je dois vous rappeler que vous êtes toujours sous serment. Vous
13 comprenez bien cela ?

14 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends parfaitement.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : L'équipe de l'Accusation va
16 poursuivre son interrogatoire ce matin.

17 L'Accusation a la parole.

18 M. IVERSON (interprétation) : Merci, Madame le Président. Bonjour, Mesdames les
19 juges.

20 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

21 PAR M. IVERSON (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin. Comment allez-vous
22 ce matin ?

23 LE TÉMOIN (interprétation) : Je me sens bien, Monsieur.

24 M. IVERSON (interprétation) :

25 Q. Je voudrais vous poser une question à propos de quelque chose que vous avez
26 mentionné hier. Et pour la transcription, il s'agit de la page 5118 de la version éditée de
27 la transcription — version anglaise.

28 Vous avez dit que les Banyamulenge avaient pris des téléphones portables. Savez-vous

1 s'ils ont eu la possibilité d'utiliser ces téléphones portables ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) :

3 R. Les téléphones portables arrachés des mains des femmes, des Centrafricaines ou des
4 Centrafricains, ce sont des téléphones volés à des particuliers. Ils ne connaissaient pas...
5 les numéros de ces téléphones pour leur permettre d'appeler ou de communiquer avec.
6 À les voir, je peux dire que ce sont des gens qui n'ont pas l'habitude d'utiliser des
7 téléphones portables.

8 Q. Savez-vous ce qu'ils ont fait de ces téléphones ?

9 R. Les... les téléphones portables arrachés à des particuliers, eux-mêmes, ils ne
10 connaissaient pas la valeur de ces téléphones. Ils les revendaient à 1500 francs, soit
11 1000 francs, soit ils les mettaient en gage pour leur permettre de... de boire de la
12 boisson, de l'alcool de traite, par exemple ; c'est ce que j'ai vu de mes propres yeux.

13 Q. Savez-vous si les Banyamulenge ont utilisé d'autres moyens de communication pour
14 parler à d'autres Banyamulenge ?

15 R. Pour autant que je sache, leurs chefs possédaient des talkies-walkies et des radios de
16 communication militaire pour leur permettre de communiquer. Les véhicules qu'ils
17 utilisaient portaient même des antennes radio.

18 Q. Quels véhicules utilisaient-ils ?

19 R. Les véhicules qu'ils utilisaient étaient de type ou de marque Pajero, un pick-up 4x4 et
20 des véhicules militaires de notre pays. Eux-mêmes appelaient ces véhicules « sukubam
21 bandayo » (*phon.*), c'est le nom qu'ils donnaient à ces véhicules.

22 Q. Savez-vous où ils s'étaient procuré ces véhicules ? Quand je dis « ils », je parle des
23 Banyamulenge.

24 R. Ils utilisaient des véhicules qui appartenaient à des militaires de notre pays, mais la
25 personne qui les a fait venir pouvait également leur donner des véhicules.

26 Q. Qui était cette personne qui était en mesure de leur procurer des véhicules ?

27 R. Le président de l'époque, c'était bien M. Ange-Félix Patassé.

28 Q. Je voudrais vous poser une autre question par rapport à ce que vous avez dit hier. Il

1 s'agit de la page 50, lignes 22 à 24 de la version éditée de la transcription.

2 Vous avez déclaré : « Donc, ils se sont déplacés, ils sont partis dans une maison très
3 agréable et... qui appartenait à... certains habitants et ils ont donc utilisé cette maison —
4 la maison de leur chef. »

5 Ma question est de savoir : qui était ce chef ?

6 R. Le chef était M. Mustapha.

7 Q. Pourriez-vous nous dire, s'il vous plaît, ce que vous savez de M. Mustapha ? Quel
8 était son rôle au sein des Banyamulenge ?

9 R. Je sais que Mustapha est le commandant de tous les Banyamulenge qui étaient venus
10 à Bangui. Son chef l'a envoyé à Bangui pour pouvoir prendre la direction des opérations
11 à Bangui. La décision venait de Patassé à Mustapha pour que les soldats exécutent sur
12 le terrain. C'est la chaîne de commandement.

13 Q. Lorsque les Banyamulenge étaient au... à PK 12, avez-vous eu la possibilité de parler
14 avec les Centrafricains qui se trouvaient au PK 12 ?

15 R. Oui, j'ai eu l'occasion de parler à beaucoup de Centrafricains car au PK 12 se trouve
16 un débit de boissons qui attirait beaucoup de Centrafricains. Surtout pendant le
17 week-end, les Centrafricains quittaient Ouango, Bimbo pour aller dans ce débit de
18 boissons. (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 Q. S'ils vous ont parlé — donc, les Centrafricains —, s'ils vous ont parlé, que vous
21 ont-ils dit à propos des Banyamulenge ?

22 R. Les jeunes filles disaient... me disaient : « Mais écoute, toi, comment tu t'es connu
23 avec ces gens ? »

24 Quant aux jeunes hommes, ils me disaient : « Mais toi, grand frère, tu n'as pas peur
25 d'approcher ce genre de personnes ? »

26 Je disais à ces jeunes filles : « Mais qu'est-ce que vous voyez entre mes mains ? »

27 « Ils » me disaient : « (Expurgée) »

28 Moi-même, je dis : « Oui, c'est ce que je fais. »

1 Et à des hommes, je disais : « Mais tu n'es pas un homme... tu es un homme et ils sont
2 aussi des hommes comme toi, tu peux les approcher pour voir, pour comprendre, un
3 peu plus ce qu'ils sont venus faire. »

4 Ils me disaient : « Non, je peux pas approcher des gens de ce genre. »

5 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : Peut-on demander au témoin de parler moins
6 vite, s'il vous plaît ?

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, l'interprète
8 de langue sango vous demande, s'il vous plaît, de ralentir votre débit car ils ont des
9 difficultés à vous suivre.

10 Est-ce que cela... est-ce que vous comprenez cela, Monsieur ?

11 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

13 M. IVERSON (interprétation) :

14 Q. Pourquoi est-ce que les gens, les Centrafricains, vous disaient de ne pas être trop
15 proche de ce genre de personnes ?

16 LE TÉMOIN (interprétation) :

17 R. Dans notre pays, en République centrafricaine, quand quelqu'un est voleur, et quand
18 cette personne-là a l'habitude de prendre les biens à autrui, s'il arrive à cette personne
19 de... de tomber ou d'avoir du mal, personne ne vient à... à son secours.

20 Les personnes qui savaient que je m'approchais de ces Banyamulenge avaient des
21 raisons de... d'avoir peur parce que ces personnes-là savaient que les Banyamulenge
22 prenaient les biens volés, des habits, des téléphones aux populations. Et ces hommes,
23 ces soldats étaient armés, prenaient les biens.

24 (Expurgée).

25 Malheureusement, aujourd'hui, je l'ai perdu. Si seulement je l'avais aujourd'hui ici et
26 que des personnes dans cette salle... si cette personne arrivait... si ces personnes
27 arrivaient à voir (Expurgée).

28 Q. Vous dites que les gens savaient que les Banyamulenge volaient la population locale.

1 Avez-vous jamais eu l'occasion de... d'observer personnellement les Banyamulenge en
2 train de voler des articles ?

3 R. J'ai eu à vous dire que j'ai accompagné ces Banyamulenge. À certains moments, ils
4 avaient déjà volé ces articles. J'ai eu aussi l'occasion de les voir voler des matelas de
5 mousse. Et ça, c'était à PK 12. Ils ont pris ces articles chez des particuliers. La plupart
6 des hommes avaient fui le quartier, mais il y avait des femmes qui étaient là. Ils
7 faisaient le choix entre les... les vêtements, et cela se passait devant la femme du
8 propriétaire de la maison, et j'étais présent.

9 Q. Au PK 12, avez-vous eu la possibilité de parler avec un Banyamulenge ?

10 R. Au PK 12, il y a une maison. Cette maison appartient à un... à un ancien instituteur.
11 Cet ancien instituteur habitait auparavant à Fouh. Il a acheté une maison au PK 12. Et ils
12 ont occupé cette maison. Ils y ont chassé ses enfants.

13 J'ai rencontré des Banyamulenge qui occupaient cette maison-là. Je... je crois les avoir
14 décrits, et je me rappelle du nom d'un de ces Banyamulenge qui s'appelait
15 (Expurgée), ils avaient des colliers en or, et j'ai vu entre leurs
16 mains un fusil de calibre 12. J'ai vu un manteau qui appartient certainement au... à un
17 officier de l'armée de notre pays. Et tout cela, (Expurgée), et ça se trouve dans
18 mes outils de travail.

19 Q. Ma question, en fait, était de savoir si vous aviez effectivement parlé avec un
20 Banyamulenge ? Est-ce que vous avez eu une conversation avec les Banyamulenge ?

21 R. Si vous me posez la question de savoir si j'ai eu l'occasion d'avoir une conversation
22 avec un Banyamulenge, c'est pour vous dire que (Expurgée)
23 (Expurgée) j'ai eu l'occasion de discuter avec cette personne. Et ça, ce n'était que la
24 première entrée, parce qu'il y en a d'autres encore. Donc, les premières personnes avec
25 lesquelles j'ai eu à discuter, j'ai eu à les accompagner, j'étais avec eux, et ils avaient
26 l'occasion aussi de passer en revue tous les documents, concernant mon travail, que je
27 gardais sur moi. Ils « le » voyaient avant que je ne puisse les remettre au propriétaire de
28 ceux qui ont commandé ce... ces produits-là.

1 Q. Pour que les choses soient claires, de manière à ce que nous puissions comprendre :
2 le contenu de vos conversations portait sur votre occupation, est-ce exact... votre
3 profession ?

4 R. Je demande à l'interprète de parler un peu plus fort parce que, vu que j'ai toute mon
5 attention sur le Procureur, je ne vous entends pas bien.

6 Voilà ma réponse : nous avons l'occasion de discuter à propos de... de mes
7 occupations. Ils cherchaient aussi à savoir comment on disait telle ou telle chose en
8 sango. J'en faisais de même pour le lingala, parce que j'ai eu l'occasion de venir auprès
9 d'eux deux à trois, quatre fois, et nous avons tissé une certaine relation. J'ai eu
10 l'occasion, effectivement, de discuter avec eux.

11 Q. Avez-vous jamais eu la possibilité de discuter avec les Banyamulenge de leur
12 mission, de la raison pour laquelle ils se trouvaient dans votre pays ?

13 R. D'après ce que je sais, je savais que Patassé leur avait demandé de venir pour l'aider à
14 chasser Bozizé. Je n'avais donc aucune raison de leur poser la question sur les raisons de
15 leur venue en République centrafricaine, parce que si j'avais posé une telle question, ils
16 m'auraient soupçonné d'être espion. Donc, je n'avais pas du tout de raison de leur poser
17 cette question, à partir du moment où je le savais déjà.

18 Q. Que saviez-vous au sujet des différentes unités militaires des Banyamulenge — si
19 vous étiez au courant ?

20 R. Je n'ai pas beaucoup d'informations au sujet des différentes unités militaires. La seule
21 chose que je sais, c'est que, parmi eux, il y a des Zaïrois (*dit le témoin en français*), il y a
22 des Rwandais, des Ougandais, d'autres encore ont l'apparence de Peuls — vous savez,
23 les Peuls, ceux qui pratiquent l'élevage. Il y avait donc différents groupes, ainsi que des
24 autochtones, des villageois, mais je ne saurais faire la distinction entre tel ou tel groupe,
25 non, du moins en ce qui concerne les unités, je ne le savais pas.

26 Q. Combien de temps sont restés les Banyamulenge au PK 12 ?

27 R. Ils sont restés au PK 12 plus de deux à trois semaines.

28 Q. Et après ces deux ou trois semaines, qu'ont fait les Banyamulenge ?

1 R. Comme j'ai eu à dire qu'ils sont restés deux à trois semaines au PK 12, lorsqu'ils
2 quittaient le PK 12, ils l'ont fait progressivement. Et parmi eux, il y avait des enfants
3 qu'ils appelaient « *kadogo* ». Et parmi eux, il y avait des enfants. Comme je le disais, j'ai
4 eu l'occasion... parce que j'ai eu l'occasion d'arriver ici, j'ai réfléchi, et je me suis... j'ai
5 commencé à me rappeler des noms de ces personnes-là. Et parmi ces enfants, il y avait
6 un qui se nommait Mabisi.

7 Et mon outil de travail, je l'avais. J'ai eu l'occasion de discuter avec le père de cet enfant
8 qui m'a dit que cet enfant est né dans la rébellion, depuis qu'il a commencé à être
9 rebelle. Je rappelle que cet enfant a 11 ans.

10 Il faut aussi dire que ces enfants avaient des uniformes militaires eux-mêmes. Mais
11 lorsqu'ils allaient au combat, on leur donnait des habits civils, et ces enfants-là se
12 mélangeaient à la population. Ils progressaient comme ça sur 15 kilomètres, et le soir, ils
13 revenaient. Et quand ils revenaient, on demandait à ces enfants-là ce qui s'était passé,
14 parce qu'apparemment ils servaient d'éclaireurs. Donc, ils allaient dans la localité, se
15 faisaient passer pour des enfants qui avaient des difficultés à cause de la guerre, donc ils
16 servaient d'éclaireurs, ils marchaient. Vers 17 h, ils revenaient et rendaient compte au
17 niveau du camp.

18 Dans leur progression... entre 25... entre 25 et 1 kilomètre, il y avait un autre groupe de
19 Banyamulenge armés. Ces armes étaient en bandoulière, et ils étaient en civil. Ce
20 groupe de militaires en civil suivait les petits enfants. Et si ces enfants-là, si les groupes
21 de militaires constataient que les enfants revenaient sur la grande route, ils en
22 concluaient qu'il y avait un danger devant.

23 Et j'ai... j'ai su... toutes ces informations grâce à Mambisi, ainsi qu'à son père, parce que
24 je lui ai posé la question de savoir : « Mais les rebelles sont devant. Comment savez-
25 vous comment ça se passe comme ça ? » Et il m'a répondu : « Il y a des éclaireurs, nous
26 les envoyons avant. » Je lui ai posé la question : « Mais comment... où sont ces
27 éclaireurs ? » Il a dit : « Bon, voilà, tu vois ces jeunes-là ? C'est eux qui vont en
28 éclaireurs. » Voilà comment est-ce que j'ai toutes ces informations.

1 Q. Pourriez-vous nous donner les noms des localités où les Banyamulenge envoyaient
2 ces éclaireurs ?

3 R. Quand vous quittez le PK 12, en empruntant la route de Damara, vous atteindrez un
4 pont qu'on appelle le pont de Sô. Après le pont de Sô, il y a un petit village qui se
5 trouve en amont d'un tournant. Vous progressez et vous arrivez à une localité appelée...
6 un village appelé Djebel (*phon.*). Ça, ce sont les villages ou les localités qui se situent aux
7 abords de la route.

8 J'avais oublié une chose. Avant que ces enfants-là ne progressent comme éclaireurs, les
9 Banyamulenge s'installaient ou prenaient telle... telle position. L'autre se trouvait là, là,
10 là et là.

11 Et même si, de part et d'autre, il y en a 300 ou 400, s'il a... l'instruction est donnée de
12 progresser, ils se mettent tous derrière et font des tirs dans la direction de la ville qu'ils
13 doivent atteindre, que ça soit des armes lourdes, des armes légères. Ce n'est qu'après
14 avoir constaté qu'il n'y a pas de riposte qu'ils arrêtent.

15 Et le lendemain matin, les enfants font la même chose. Voilà l'une des manières avec
16 laquelle ils opéraient sur le terrain. J'avais oublié de le dire. Maintenant, je l'ai dit.

17 Q. C'est-à-dire que les Banyamulenge envoyaient leurs éclaireurs vers Damara, n'est-ce
18 pas ?

19 R. C'est bien cela.

20 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : Il est nécessaire de demander au témoin de
21 ralentir.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je suis
23 vraiment désolée de devoir m'adresser à vous une nouvelle fois.

24 Nos interprètes sango vous prient une nouvelle fois de bien vouloir ralentir un petit
25 peu, ne pas parler trop vite. Nous savons que c'est difficile parce qu'il n'est pas normal
26 de s'exprimer si lentement, mais c'est nécessaire parce que nous avons une
27 interprétation à partir du sango vers le français, et puis ensuite vers l'anglais. Donc, ça
28 prend du temps. Par conséquent, nous aimerions beaucoup que vous puissiez ralentir.

1 Et je suis désolée d'avoir à vous interrompre une nouvelle fois, mais il le faut bien.

2 Merci.

3 LE TÉMOIN (interprétation) : Je vous remercie.

4 M. IVERSON (interprétation) :

5 Q. Lorsque les Banyamulenge sont partis vers Damara, est-ce que tous les
6 Banyamulenge qui se trouvaient au PK 12... ont quitté cette localité et sont allés vers
7 Damara, ou bien est-ce que certains d'entre eux sont restés au PK 12 ?

8 LE TÉMOIN (interprétation) :

9 R. Comme je le disais tantôt, ils n'ont pas quitté PK 12 le même jour ou en un jour. Ils
10 ont d'abord envoyé les enfants comme éclaireurs. Il y a un groupe qui a fait des tirs
11 toute la nuit. Ils ont envoyé ces enfants jusqu'au PK 24. Et au PK 24, ces enfants n'ont vu
12 aucun soldat. Ils sont revenus la nuit même leur en parler. Et la même nuit, un groupe
13 s'est rendu au PK 24.

14 Dans cette localité de PK 24, je voulais dire, cette localité était aménagée par le...
15 Houphouët-Boigny. À cet endroit, il y a une société de forage. Il y avait également des
16 véhicules. Lorsqu'ils sont arrivés à cet endroit, la localité était éclairée, électrifiée, mais
17 cette nuit-là, il n'y avait pas l'électricité, et ils se sont rendu compte qu'ils étaient dans
18 une ville. Ils y ont passé la nuit. Et le lendemain matin, ils ont vu qu'il y avait des
19 véhicules et des maisons. Ils sont entrés dans ces maisons. Ils ont fouillé ces maisons de
20 fond en comble, et ils sortaient des biens de cette maison qu'ils convoaient directement
21 à Bangui pour les faire traverser du côté de Zongo.

22 J'ai vu de mes propres yeux quand ils faisaient tout ce paquet pour les convoier. Ils ont
23 commencé à démonter les pièces de véhicules, là où il y avait cette usine d'eau potable.

24 Pendant ce temps, ces enfants qui servaient d'éclaireurs ont progressé jusqu'à
25 Nguerengou. Ces enfants ne sont pas revenus. Ils ont ensuite envoyé des enfants...
26 d'autres hommes pour suivre ces enfants. Et à Nguerengou, ils sont restés au niveau de
27 la barrière. Et les autres groupes qui étaient derrière sont allés les retrouver au niveau
28 de... de cette barrière.

1 Moi-même, quand je me suis rendu au PK 12, j'ai posé la question : « Où est-ce que les
2 autres se trouvent ? » Ils m'ont dit qu'ils sont déjà avancés un peu plus loin. Et je leur ai
3 posé la question de savoir où exactement. Ils n'ont pas pu me le dire.
4 Certains d'entre... l'un d'entre eux s'exprimait bien en français. Il était dans... logé dans
5 une maison. Il y avait deux ou trois maisons. Il était logé dans l'une des maisons. Et
6 dans cette maison, il y avait un instituteur qui avait trois femmes. Je me suis rendu chez
7 lui et j'ai... j'ai pu m'entretenir avec l'un des chefs des Banyamulenge. Je lui ai dit que
8 j'ai apporté des produits, mais je n'ai pas rencontré les personnes à qui remettre.
9 C'était une belle maison avec des fauteuils. Il a pris une très belle fille de teint clair,
10 voire même une métisse. Il m'a demandé de (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 Celui-là s'exprimait très bien en français. Il m'a dit : puisqu'il faisait tard, je pouvais pas
14 me rendre à Nguerengou, donc il fallait que je retourne. Et le lendemain, je pouvais le
15 suivre à Nguerengou.
16 Lorsque je suis rentré à la maison le lendemain, vers 6 h, je me suis rendu au point de
17 stationnement où il y avait les taxis brousse. J'ai pris un taxi brousse. Mais bien avant de
18 quitter le... de traverser le pont, il a dit qu'il ne peut pas traverser parce que les
19 Banyamulenge se trouvaient là-bas.
20 Je suis descendu du véhicule. J'ai pris mon sac. Mais habituellement, quand je vais pour
21 ce genre de... j'allais pour ce genre de travail, je m'habillais en culotte. J'avais mon sac.
22 J'ai traversé et je les ai rencontrés. J'ai retrouvé certains d'entre eux. J'ai rencontré un
23 plus petit qui m'a dit que les (Expurgée). Il était
24 énervé. Il m'a demandé de lui rembourser son argent.
25 Alors je lui ai dit, puisqu'il demandait que je rembourse son argent, je... j'ai dit qu'il
26 patiente un peu le temps de chercher son argent pour lui remettre. Mais il ne voulait
27 pas en savoir plus. Il voulait prendre (Expurgée).
28 Il a dit aux autres : « Voilà, il m'a... (Expurgée)

1 (Expurgée). »

2 Il m'a demandé de... il a demandé à l'autre de me laisser passer, de me laisser partir. Ils
3 sont restés au niveau de la barrière.

4 Je... (Expurgée) à certains et à d'autres. Ils m'ont donné de l'argent. J'ai été
5 jusque devant la maison de la maman qui est décédée. Ils sont restés sous la véranda.
6 J'ai traversé... je suis allé les trouver là-bas. J'ai descendu jusque le long de la rivière, j'ai
7 rencontré certains. Et d'autres également étaient dans des auberges. Je les ai rencontrés.
8 J'ai traversé jusque sous... sous des manguiers. J'ai rencontré encore d'autres groupes
9 qui s'exprimaient en mandja.

10 Q. Je ne voudrais pas vous interrompre, mais vous nous donnez beaucoup
11 d'informations ici et je voudrais être certain que nous comprenions où tout cela a lieu, si
12 vous pourriez nous le dire et tout ce que vous pouvez nous dire également sur le
13 moment où cela est arrivé.

14 Donc, les Banyamulenge étaient à différents endroits... dans différentes auberges,
15 avez-vous dit. Vous avez parlé du fait qu'ils étaient sous les manguiers ; à quel endroit
16 exactement cela se trouvait-il ? Vous avez parlé d'une véranda également ?

17 R. J'ai dit tout à l'heure que je suis arrivé dans une localité appelée Nguerengou. La
18 véranda dont il est question était la tombe d'une haute personnalité, et ils sont restés là.
19 L'auberge en question se trouvait à Nguerengou également. Les manguiers dont je
20 parlais étaient à Nguerengou. Et là où ils (Expurgée) était également à
21 Nguerengou.

22 S'il y a d'autres questions, je suis prêt à vous répondre.

23 Q. Merci.

24 Vous avez parlé — et je vous cite : « Une très jolie jeune fille à la peau claire » ;
25 savez-vous qui était cette fille ?

26 R. Oui, j'ai connu cette fille, car la maison de sa maman se situait juste derrière l'école de
27 PK 12.

28 Q. Pourquoi cette fille était-elle avec les Banyamulenge ?

1 R. La maison de sa mère, comme je l'ai dit, (Expurgée)

2 (Expurgée).

3 Cette fille était très belle.

4 Ils l'ont prise de force. Même jusqu'aujourd'hui, elle est portée disparue. Moi-même,

5 quand j'arrive dans cette localité, je la vois plus.

6 Je pouvais pas poser la question à sa mère. (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 Q. Est-ce que cette fille était avec les Banyamulenge à Nguerengou ?

9 R. Les chefs des Banyamulenge, comme je l'ai dit tantôt, n'allaient pas si tôt sur les... sur

10 le terrain. Ils envoyaient ceux qui pouvaient... ils envoyaient les... les soldats prêts à

11 mourir. Eux, ils attendaient en retrait et n'attendaient que le butin.

12 Q. Permettez-moi de reformuler la question : cette fille était-elle avec les Banyamulenge

13 à Nguerengou ?

14 R. Je vais vous répondre de la manière suivante. Si vous ne comprenez pas, je vais

15 toujours vous le dire.

16 Avant d'aller à Nguerengou, ils envoyaient des éclaireurs, des soldats comme

17 éclaireurs, pour prendre la connaissance... faire la reconnaissance du terrain. Mais les

18 chefs ne venaient qu'après.

19 Je ne peux pas vous dire maintenant que la fille est arrivée jusqu'à Nguerengou, non.

20 Pour l'instant, non, je peux pas le dire.

21 M. IVERSON (interprétation) : Madame le Président, est-ce que nous pourrions très

22 brièvement passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier d'audience,

24 s'il vous plaît.

25 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 36)*

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 15 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 *(Passage en audience publique à 10 h 47)*

17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
18 Président.

19 M. IVERSON (interprétation) :

20 Q. Depuis Nguerengou, où sont allés les Banyamulenge ensuite ?

21 LE TÉMOIN (interprétation) :

22 R. Lorsque les Banyamulenge ont quitté Nguerengou, ils ont progressé sur la route de
23 PK 45.

24 Q. Vous avez dit un peu plus tôt que les Banyamulenge se déplaçaient à pied ; y avait-il
25 des véhicules qui transportaient les Banyamulenge d'un endroit à l'autre ?

26 R. Leur déplacement vers Damara, pour la première fois, c'était à pied.

27 Q. Lorsque les Banyamulenge se déplaçaient, vous... est-ce que vous les
28 accompagniez ?

1 R. Oui, je les accompagnais. Lorsqu'ils partaient, deux jours plus tard, je les suivais.

2 Q. Vous avez dit un petit peu plus tôt que les Banyamulenge, tout au long de la route,
3 pouvaient prendre position et tirer sur certains endroits avec leurs armes ; est-ce que
4 vous avez pu constater cela *de visu* ?

5 R. Lorsqu'ils partaient, je les suivais. Je pense, la distance entre PK 45 et le centre-ville
6 de Bangui n'est pas très grande. Et toute la population de Bangui écoutait même les
7 détonations de leurs armes lourdes.

8 Vous savez, ils détenaient des armes qui avaient cette longueur que j'ai vues de mes
9 propres yeux. Et lorsqu'on tirait avec cette arme-là... lorsqu'on tirait, les projectiles
10 tombaient très loin.

11 Et lorsque je passais pour aller à Damara, les habitants, le long du trajet, me posaient
12 des questions.

13 Vous savez, les localités n'étaient pas très loin les unes des autres, et les habitants de ces
14 différentes localités me disaient : « Eh, Monsieur, est-ce que vous ne savez pas que vous
15 êtes en danger ? Pourquoi vous empruntez ce chemin ? »

16 Et je leur répondais que « en tout cas, j'aimerais quand même les suivre. »

17 Et ils me répondaient : « O.K., continuez votre chemin. »

18 Q. Savez-vous ce que ces tirs ont pu toucher ? Est-ce qu'il y a eu des blessés ou pas ?

19 R. Comme je vous l'ai déjà dit, ils tiraient dans la direction où ils voulaient progresser.
20 Ils utilisaient tout type de calibre. Ils tiraient « kokokokokokok »... et les armes... ils
21 tiraient partout. Et lorsque vous passiez... mais qu'est-ce que je pourrais dire ?

22 Peut-être... la senteur... la senteur du champ de bataille correspondrait à l'odeur de
23 plus de 400 bœufs pourris.

24 Q. Est-ce que vous avez pu voir des blessés ou des morts ?

25 R. Avant que je n'arrive à Damara, certains étaient transportés pour les ramener à
26 Bangui ; c'étaient des blessés. D'autres encore, lorsque j'arrivais à Damara, ils étaient
27 déjà ensevelis. D'autres personnes, mortes dans la brousse, commençaient déjà à se
28 décomposer. Et moi-même, je sentais ces odeurs-là.

1 Q. C'est peut-être une question d'interprétation, je ne sais pas, mais qu'est-ce que vous
2 entendez par « ils étaient déjà en tenue civile » ?

3 R. C'est lorsque je parlais des enfants qu'on envoyait en éclaireurs. C'est certainement
4 dans ce contexte que je parlais de cela. Vous savez, les enfants étaient de petite taille ; ils
5 étaient de cette taille-là. Et les tenues militaires qu'on leur donnait ne leur
6 correspondaient pas. Ils étaient toujours obligés de retrousser leurs manches pour
7 pouvoir les ajuster à leur corps.

8 Vous savez, on les envoyait en mission. Donc, s'ils portaient des tenues militaires, on
9 pouvait facilement les repérer. C'était dans cette optique qu'on les habillait... des tenues
10 militaires... enfin, des tenues civiles délabrées et on les prenait pour des civils ; or,
11 c'étaient des lions.

12 Q. Pour en revenir aux victimes, savez-vous qui étaient les victimes ?

13 R. La question que vous venez de me poser là, je ne la comprends pas. Vous parlez de
14 civils et je ne comprends pas du tout. Parce que je... je reconnais avoir répondu à une
15 question concernant les civils. Et vous me reposez la même question, toujours
16 concernant les civils, je ne comprends plus rien. Si vous pouvez réexpliquer votre
17 question.

18 Q. Excusez-moi, il y a eu, en fait, un petit problème d'interprétation, et je pourrais
19 peut-être reformuler ma question si vous voulez.

20 Vous avez effectivement dit qu'il y a eu des victimes, des blessés, des morts, que les
21 victimes ont été enterrées, qu'il y avait des gens décédés dans la brousse qui
22 commençaient déjà à se décomposer ; savez-vous qui étaient ces personnes qui ont été
23 tuées ?

24 R. Moi, je parcourais seulement ces localités, et lorsque je suis arrivé à Damara, j'ai
25 rencontré certaines personnes qui me parlaient de ces morts. Je suis également arrivé au
26 (Expurgée).

27 Et je suivais certaines personnes qui brûlaient... qui incinéraient les... les cadavres, et
28 (Expurgée).

1 Q. Permettez-moi de vous poser la question de façon différente : connaissez-vous
2 l'identité des personnes qui ont été tuées ?

3 R. Je les connaissais pas, mais j'ai tout simplement entendu parler d'eux. C'était ce
4 pasteur qui me donnait cette information. Il me disait qu'il y avait beaucoup de
5 cadavres dans la brousse. Car lorsque les gens fuyaient, les... les balles s'abattaient sur
6 eux. C'est l'information qu'il me donnait.

7 Vous savez, j'étais « à » domicile du pasteur, et j'y ai passé un certain nombre de temps.

8 Q. Tout au long de la route entre le PK 12 et Damara, combien de temps ce mouvement,
9 ce déplacement, a demandé pour aller d'un point à l'autre ?

10 R. Si l'on se déplace en véhicule ou à pied ? S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez
11 apporter plus de clarification ? Si l'on se déplace à pied, en mobylette, en bicyclette ? Par
12 quel moyen de déplacement ? Veuillez apporter des précisions afin que je puisse vous
13 répondre, Maître.

14 Q. Vous avez parfaitement raison. Je vais être un peu plus spécifique dans la
15 formulation de la question.

16 Combien de temps a-t-il fallu aux Banyamulenge de faire mouvement entre le PK 12 et
17 Damara ? J'ai bien compris qu'il y avait des éléments qui étaient aux avant-postes et
18 d'autres dans les troupes elles-mêmes ou à l'arrière. Ce que je voudrais savoir, c'est
19 combien de temps a-t-il fallu au gros des troupes des Banyamulenge d'aller de PK 12 à
20 Damara.

21 R. Je vous remercie.

22 La chambre est une vraie chambre.

23 Je vais vous expliquer comment ils se sont déplacés. Ils n'ont pas parcouru le trajet en
24 une seule journée. Je vous ai dit ici qu'avant d'aller occuper une localité, ils envoyaient
25 des éclaireurs afin de localiser le terrain. Avant d'y aller, ils tiraient, ils tiraient en l'air
26 afin de voir s'il y a des réactions. Après ces tirs, le lendemain, ils pouvaient envoyer des
27 éclaireurs pour aller voir la situation sur le terrain. Ensuite, d'autres soldats suivaient
28 les éclaireurs pour savoir, pour essayer d'avoir des informations, comment est la

1 situation là-bas, et puis ce n'est que comme ça que, graduellement, ils avançaient et
2 occupaient le terrain.

3 Q. Très bien. Donc, cela ne s'est pas fait en une seule journée.

4 Mais en termes de journées, de semaines, de mois, combien de temps a-t-il fallu au gros
5 des troupes banyamulenge pour se déplacer du PK 12 jusqu'à Damara, au total ?

6 R. Je ne voudrais pas mentir ici, devant la Cour. Je n'ai pas fait de calcul, je n'ai pas
7 calculé le nombre de jours qu'ils avaient pris pour se rendre à Damara, donc je ne le sais
8 pas.

9 Q. Pourriez-vous nous donner une simple estimation ? Cela conviendrait parfaitement.
10 Nous ne vous demandons pas d'être précis au jour même, mais si vous pouviez
11 simplement nous donner une indication du temps que cela a pris.

12 R. S'il vous plaît, là, c'est me demander de mentir. Je ne connais pas le nombre de jours
13 et je ne peux pas estimer des choses comme ça, sans base.

14 Q. Très bien. Je comprends.

15 Monsieur, une fois que vous êtes parvenu à Damara... je vais vous demander ce que
16 vous avez vu précisément, de vos propres yeux. Donc, lorsque vous êtes arrivé à
17 Damara, qu'avez-vous vu ? Ou... enfin, qu'est-ce que vous avez vu à Damara de vos
18 propres yeux ? Pouvez-vous nous décrire cela, s'il vous plaît ?

19 R. À mon arrivée à Damara, avant d'entrer dans la ville de Damara, j'ai rencontré un
20 groupe de Banyamulenge postés au niveau du check point. Ils (Expurgée)

21 (Expurgée). J'avais (Expurgée) dans

22 ma poche. Je l'ai fait sortir. Je lui ai montré ça. Après avoir (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 M. IVERSON (interprétation) : Madame le Président, je souhaiterais que nous passions
26 à huis clos partiel, s'il vous plaît.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier d'audience,
28 s'il vous plaît.

- 1 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 07)*
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (*Passage en audience publique à 11 h 16*)

25 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
26 Président.

27 M. IVERSON (interprétation) :

28 Q. Vous dites qu'ils étaient des milliers, mais vous ne connaissez pas le nombre exact,

1 mais c'est parfait parce que nous ne vous demandions pas de nous donner un nombre
2 précis.

3 Est-ce que vous pourriez nous dire combien de... de Banyamulenge,
4 approximativement, sont restés à PK 12 ?

5 LE TÉMOIN (interprétation) :

6 R. Vous voulez que je vous... pour vous donner... pour vous dire que lorsque les
7 Banyamulenge sont partis à Damara, d'autres étaient restés à PK 12, ce serait mentir.
8 Lorsqu'ils progressaient, ceux qui étaient à PK 12 ont également disparu. Ils ont suivi les
9 autres. Mais est-ce qu'ils étaient restés ? Donner un nombre exact, ce serait mentir.

10 Q. Est-ce que je peux vous demander comment vous savez cela ? C'est-à-dire comment
11 savez-vous qu'il n'y avait pas de Banyamulenge à PK 12 ? Comment le savez-vous ?

12 R. Il n'y a qu'une seule manière de savoir. Il n'y a qu'une... vous savez, quand vous
13 quittez PK 12 pour aller à Damara, il n'y a qu'une seule route... il n'y en avait pas... il
14 n'y en a pas deux.

15 Q. Vous avez dit qu'il y avait des Banyamulenge qui étaient convoyés par avion ;
16 avez-vous eu l'occasion de voir des avions à Damara ou aux alentours de Damara ?

17 R. L'avion a atterri avec eux à l'aéroport Bangui M'Poko. J'ai appris que les
18 Banyamulenge étaient venus aussi à Bangui par avion. Il n'y a qu'une seule voie qui
19 passait de... du quartier Fouh pour aller à l'aéroport. Je les ai vus. Je les ai vus dans le
20 gros camion en train de les convoyer de l'aéroport vers le PK 12 et Bossembele, en
21 allant.

22 Q. Bien.

23 J'ai... j'ai bien compris cela, mais la question que je vous posais était de savoir si vous
24 aviez vu des avions... donc, des avions, n'importe quel type d'avion, aux alentours de
25 Damara ou à Damara ?

26 R. Je... je n'ai vu qu'un hélicoptère qui a atterri à Damara.

27 Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous décrire l'atterrissage de cet hélicoptère ?

28 R. L'hélicoptère en question a atterri à Damara, tout proche du domicile d'un ancien

1 ministre, du nom Sorongopé. L'appareil a atterri sur un terrain aménagé proche de la
2 maison de ce monsieur.

3 Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, décrire l'apparence de cet hélicoptère ?

4 R. C'était un hélicoptère assez grand, qui pouvait transporter entre huit à neuf
5 personnes. La couleur du côté inférieur était blanche, le sommet était de couleur bleue.
6 Je ne peux pas identifier les numéros qui étaient sur l'appareil puisque je n'étais pas
7 proche de là. Mais sinon, je l'ai vu, j'ai... je l'ai vu se poser sur ce terrain aménagé.

8 Q. Savez-vous ce que faisaient les Banyamulenge de Damara lorsque l'hélicoptère est
9 arrivé à Damara ?

10 R. Lorsque cet hélicoptère s'est posé à Damara, je pense que le domicile de
11 M. Sorongopé est un peu loin de la ville. Et vous savez, avant... avant d'y entrer, il y
12 avait un poste où les Banyamulenge empêchaient les civils d'entrer dans la ville.

13 La maison de cet ancien ministre était de l'autre côté, et il y avait également des
14 Banyamulenge là-bas qui empêchaient les gens de passer. Et tous ceux qui voulaient
15 rendre visite aux Banyamulenge, y compris moi-même, étaient toujours chassés de cet
16 endroit, repoussés par les Banyamulenge. C'est ce qui a fait que je n'ai pas pu identifier
17 l'immatriculation de cet hélicoptère.

18 Q. Qu'est-ce que les Banyamulenge vous ont dit à propos de l'arrivée de cet
19 hélicoptère — s'ils vous ont dit quelque chose ?

20 R. Lorsqu'ils nous ont chassés, je leur ai alors demandé pourquoi ils faisaient cela.
21 Alors, ils m'ont dit que c'est parce que leur chef arrivait.

22 Je lui ai ensuite dit : « Mais qui est ce chef ? »

23 Il a répliqué en disant : « Je t'ai seulement dit que c'était... c'est notre chef, donc je n'ai
24 rien à ajouter. »

25 Et c'était à ce moment-là que je me suis retiré.

26 Q. À votre avis, de quel chef parlaient-ils ?

27 R. Les autorités, notamment les chefs des Banyamulenge, étaient chez eux. Et avant
28 l'arrivée de cet hélicoptère, tous les chefs s'étaient retrouvés au domicile de leur chef...

1 qui s'appelle Mustapha. Ils étaient là-bas quand l'hélicoptère arrivait. Et c'était après le
2 retrait de cet hélicoptère que j'ai posé la question et on m'a répondu que c'était Bemba
3 qui était venu leur rendre visite.

4 Je me suis dit : Ah, bon ? Et sur ce, je n'ai pas cherché à poser d'autres questions.

5 Q. Savez-vous pour quelle raison M. Bemba leur a rendu visite à Damara ?

6 R. Je ne peux pas savoir la raison. Moi, je ne suis pas dans... je ne suis pas très proche
7 d'eux, je ne cherche pas à connaître leur secret. Comment est-ce que je peux connaître la
8 raison de l'arrivée de ce chef ?

9 Q. Vous avez dit que vous vouliez savoir ce qui se passait, et c'est pour cela que vous
10 êtes allé voir. Est-ce que vous avez essayé de savoir ? Est-ce que vous avez demandé à
11 quelqu'un ce qui se passait, essayé de savoir pourquoi cet hélicoptère avait atterri à cet
12 endroit-là ?

13 R. Oui, j'ai posé des questions relatives à cela. Et il m'a tout simplement répondu que
14 c'était leur chef qui était venu, notamment M. Bemba. Alors, là, je me suis dit : je ne
15 peux pas poursuivre la question, je ne peux pas continuer à lui poser des questions, et je
16 me suis tu.

17 Q. Étiez-vous à un emplacement qui vous permettait de voir ce qui se passait au niveau
18 de l'hélicoptère — de loin ?

19 R. Oui. Vous savez, l'hélicoptère venait par le ciel, l'hélicoptère ne roule pas par terre.
20 J'étais à une certaine distance et j'ai bien aperçu l'appareil. Et j'ai également pu identifier
21 la couleur.

22 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

23 M. IVERSON (interprétation) : Merci, Monsieur.

24 Madame le Président, je pense que le moment serait opportun pour suspendre
25 l'audience.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Iverson, il s'agit pas
27 simplement d'une suspension, nous levons la séance, comme je l'ai déjà dit hier. Il n'y
28 aura... nous ne siégerons pas cet après-midi. Il n'y aura pas non plus de session demain

1 ni lundi, ce qui veut dire que nous reprendrons mardi matin.

2 Monsieur le témoin, nous vous remercions beaucoup. Vous allez avoir le temps de vous
3 reposer, de profiter du beau temps. En effet, nous reprendrons cette audience et votre
4 interrogatoire mardi matin seulement. Nous espérons, par conséquent, que vous allez
5 pouvoir profiter de ce temps de liberté et que vous serez prêt à poursuivre votre
6 déposition mardi matin.

7 Je saisis également l'occasion de remercier l'équipe de l'Accusation, les représentants
8 légaux des victimes, l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo, nos
9 interprètes et les sténotypistes, les greffiers d'audience.

10 Et je vais demander au greffier d'audience de passer à huis clos afin que le témoin
11 puisse être raccompagné à l'extérieur du prétoire. Et dans le même temps, nous allons
12 lever l'audience.

13 Le greffier d'audience, s'il vous plaît.

14 *(Passage en audience à huis clos à 11 h 32)*

15 *(Expurgée)*

16 *(Expurgée)*

17 *(Expurgée)*

18 *(L'audience est levée à 11 h 32)*